Envoyé en préfecture le 02/09/2026
Reçu en préfecture le 02/09/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260831-D_2026_10_02-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation 25 août 2026
Séance du 31 août 2026
Nombre de Conseillers Municipaux : En exercice 19 Présents 16 Votants 16

L'an deux mil vingt-six, le trente et un août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (16): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THEPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, *(DEBROISE Elise arrivée 20h30)*, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, , MARNEUR Mathias,
Absents excusés (2): MM MESLIN Kevin, LE GALLOU Claire
Pouvoir (0):

Madame RABANNE Myriam a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération
N°2026-10-02 Fonds de concours BPLC opération 412 – Pharmacie & logements

Mme le Maire rappelle que l'EPCI Bretagne porte de Loire Communauté (BPLC) a attribué une enveloppe de fonds de concours pour les projets d'aménagements communaux par les délibérations des 20 mai 2025 & 19 mai 2026.

La commune peut cumuler les enveloppes de 2024, 2025 & 2026 mais doit déposer son dossier de demande de fonds de concours avant le 8 septembre 2026. La commune pouvant bénéficier au maximum d'un montant de 16 500€/an elle peut donc solliciter les 49500 €.

Mme le Maire présente la convention à passer entre BPLC et la commune d'Ercé en Lamée ainsi que le budget prévisionnel.

Au titre de la dynamisation des commerces et des services à la population dans les communes, la commune sollicite ce fonds de concours pour les travaux de l'opération 412 – Pharmacie & trois logements sociaux à hauteur de 49 500 €, le fonds de concours de BPLC ne pouvant pas être supérieur à l'autofinancement de la commune.

Le montant des travaux est défini dans le plan de financement ci-dessous à :

Dépenses			**Recettes**	
Acquisition + frais notaires	100 000.00 €		Etat - DSIL / DETR	210 000.00 €
Assistance à maitre d'ouvrage	95 390.00 €		Département - Ambitions commune	150 000.00 €
Etudes diverses			Contrat CDST -Département	30 000.00 €
Etude géotechnique	6 000.00 €		Subvention BPLC - Logements sociaux	18 000.00 €
Bureau de contrôle	6 430.00 €		Bien vivre partout en Bretagne	
Sps	4 510.00 €		Bâtimens performants - Région + Batylab	125 000.00 €
Géomètre	2 200.00 €			
ALEC	2 800.00 €		Fonds de concours BPLC	49 500.00 €
Travaux :				
Enveloppe + aménagements logements	997 600.00 €		**Participation commune**	**799 930.00 €**
Aménagement pharmacie	167 500.00 €			
TOTAL	**1 382 430.00 €**		**TOTAL**	**1 382 430.00 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 16 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- SOLLICITE auprès de BPLC un fonds de concours d'un montant de 49 500,00 € pour l'opération citée
- S'ENGAGE à fournir à BPLC les documents nécessaires (délibération, convention…)
- CHARGE le Maire de solliciter les subventions possibles
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.